

# OFFICE CANTONAL DE L'ÉGALITÉ ET DE LA FAMILLE



## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016



ÉGALITÉ  
FAMILLE  
GLEICHSTELLUNG

Office cantonal de l'égalité et de la famille  
Avenue de la Gare 33 | CP 478 | 1951 Sion  
+41 27 606 21 20 | [egalite-famille@admin.vs.ch](mailto:egalite-famille@admin.vs.ch)

## TABLE DES MATIÈRES

UN RÔLE CENTRAL - Maurice Tornay	3
UN APPUI PRÉCIEUX - Anne-Marie Sauthier Luyet	4
20 ANS DE LA LOI SUR L'ÉGALITÉ - Isabelle Darbellay Métrailler	5
INTRODUCTION	6
<b>1. PROJETS DE SENSIBILISATION</b>	<b>6-9</b>
<b>1.1. PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES</b>	
1.1.1. La tête de l'emploi ?	
1.1.2. 8 mars – film qu'en pensent les filles ?	
1.1.3. Futur en tous genres	
1.1.4. Jolie fille – brave garçon ?	
1.1.5. Elections communales – soutien aux candidates	
<b>1.2. SOUTIEN À LA FAMILLE</b>	
1.2.1. Bénéfice net	
1.2.2. Résultats d'enquête	
1.2.3. Evolution des familles valaisannes	
<b>1.3. LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DOMESTIQUES</b>	
1.3.1. Nouvelle loi sur les violences domestiques	
Ordonnance	
Registre des événements	
Mandats de prestations	
1.3.2. Colloque violences domestiques et addictions	
1.3.3. Formations mariages forcés	
1.3.4. Ateliers	
1.3.5. L'arbre du réseau	
<b>2. COMMUNICATION</b>	<b>10</b>
2.1. COMMUNIQUÉS ET CONFÉRENCES DE PRESSE	
2.2. AUTRES INTERVENTIONS MÉDIATIQUES DE LA CHEFFE DE L'OCEF	
2.3. SITE INTERNET	
2.4. NEWSLETTERS	
2.5. COURS, CONFÉRENCES, INTERVENTIONS DE LA CHEFFE DE L'OCEF	
<b>3. ACTIVITES JURIDIQUES</b>	<b>11</b>
3.1. CONSEIL JURIDIQUE AU PUBLIC	
3.2. CONSULTATIONS	
3.3. COMMISSIONS ADMINISTRATIVES	
<b>4. L'OCEF</b>	<b>11-12</b>
4.1. L'ÉQUIPE	
4.2. LES COMMISSIONS	
4.2.1. Conseil de l'égalité et de la famille	
4.2.2. Commission cantonale consultative contre les violences domestiques	
4.2.3. Groupes régionaux contre les violences domestiques	
<b>5. COLLABORATIONS</b>	<b>13</b>
5.1. CANTONALES	
5.2. INTERCANTONALES	
<b>6. AIDES FINANCIERES</b>	<b>14</b>
<b>7. BASES LEGALES ET MISSION</b>	<b>15</b>

## UN RÔLE CENTRAL

**Entre soutien à la famille et promotion de l'égalité entre femmes et hommes, l'Office cantonal de l'égalité et de la famille joue un rôle central pour la société valaisanne et son évolution. Œuvrer à la facilitation de la conciliation entre famille et travail est en effet essentiel dans un canton où plus de trois quarts des femmes cumulent activité professionnelle et responsabilité familiale, tout en assumant parfois encore un engagement associatif ou politique.**

De même, l'égalité entre les femmes, qui restent sous-représentées dans les domaines économique et politique, et les hommes représente un objectif important pour l'équilibre d'une société, qui doit se bâtir sur la complémentarité des sexes.

A ces tâches primordiales vient s'ajouter, depuis l'acceptation par le Grand Conseil en décembre 2015, la coordination de la lutte contre les violences domestiques. 2016 restera l'année charnière pendant laquelle l'OCEF a travaillé sans relâche pour la mise en place de cette loi, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cette mission représente un engagement fondamental au vu de la persistance du phénomène.

Dans ce cadre, la nouvelle loi constitue une réelle avancée par la prise en charge des auteur-e-s, un soutien accru aux victimes et une meilleure gestion des risques.

Dans ces trois domaines – égalité, famille, violences domestiques – l'OCEF joue un rôle central. Son engagement reste indispensable, même s'il ne saurait suffire, tant ces thèmes sont transversaux et méritent d'être portés par l'ensemble de la société.

**Maurice Tornay, Conseiller d'Etat**

Chef du Département des finances et des institutions



## UN APPUI PRÉCIEUX

L'Office cantonal de l'égalité et de la famille s'active pour apporter des réponses à de multiples thématiques et à des problématiques complexes auxquelles sont confrontées les familles, telles que conciliation travail-famille, assurances sociales, concubinage, conflits et divorce, relations parent-enfant, violences, égalité hommes-femmes, etc. Une activité intense, de longue haleine, qui s'exerce dans l'ombre et avec discrétion dans l'intérêt bien évident des personnes concernées et absolument nécessaire dans notre société en perpétuel mouvement. L'Office apporte également son appui précieux aux institutions, services, entreprises et particuliers confrontés à l'application de lois, directives et règlements divers.

Après l'approbation de la loi sur les violences domestiques par le Grand Conseil le 18 décembre 2015, le Conseil d'Etat a promulgué le 14 septembre 2016 l'ordonnance d'application de la loi et fixé son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017. L'Office cantonal de l'égalité et de la famille s'emploie à mettre en œuvre les mesures qui en découlent. Les cas de violence sont en augmentation dans tous les milieux sociaux et peuvent revêtir plusieurs formes : violence physique, psychologique, sexuelle ou économique. L'Office informe les particuliers et les oriente notamment vers les centres LAVI (aide aux victimes d'infraction).

L'égalité hommes-femmes peut paraître résolue sur le papier mais, néanmoins, sur le terrain, l'inégalité de traitement est encore bien présente. Les clichés ont la vie dure et il n'est pas évident pour les femmes de se faire une place dans l'économie ou dans la vie politique. La mise sur pied de projets tels que *Futur en tous genres* constitue un moyen de sensibilisation des jeunes aux métiers non-conventionnels. Les séminaires consacrés aux candidates aux élections pour faire fructifier leur campagne électorale ont reçu un franc succès et le travail de suivi de l'Office mérite d'être relevé. Après avoir dirigé avec tact et compétence l'Office de l'égalité et de la famille durant plusieurs années, Mme Nicole Langenegger Roux s'est orientée vers un nouveau défi professionnel au début 2016. Mme Isabelle Darbellay Métrailler a pris avec enthousiasme le relai en qualité de cheffe d'office.

Au nom du Conseil de l'égalité et de la famille, je les remercie pour leur engagement et leur souhaite plein succès dans leurs nouvelles fonctions.

J'adresse mes vifs remerciements à toute l'équipe de l'Office pour son intense activité et pour la qualité de son accueil au service de la population valaisanne.

**Anne-Marie Sauthier Luyet**

Présidente du Conseil de l'égalité et de la famille



## 20 ANS DE LA LOI SUR L'ÉGALITÉ

**Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1996, la loi sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg) fêtait en 2016 son 20<sup>ème</sup> anniversaire. Concrétisant l'article constitutionnel sur l'égalité (art. 8, al. 3), la LEg doit garantir de fait l'égalité entre femmes et hommes dans les rapports de travail. En ce sens, elle permet de lutter contre les discriminations dans la vie professionnelle ainsi que pour une concrétisation de l'égalité. Pour mémoire, elle s'applique à tous les domaines de la vie professionnelle, de l'embauche au licenciement en passant par la formation continue, le salaire ou encore le harcèlement sexuel sur le lieu de travail.**

20 ans, c'est l'âge de raison dit-on ! Et pourtant les écarts de salaires demeurent en Suisse. Les femmes gagnent ainsi en moyenne 21.3% de moins que les hommes. Environ 40% de ces écarts sont dus à des comportements discriminatoires, le reste s'expliquant par des faits objectifs. Les femmes cadres gagnent même 30% de moins que leurs homologues masculins. De plus, le monde du travail reste imprégné de clichés sur le caractère féminin ou masculin des métiers, avec en prime des niveaux de salaires nettement plus bas dans les métiers typiquement féminins. Malgré une évaluation positive des effets globaux de la loi, les différences de salaires entre femmes et hommes n'évoluent que très lentement, passant de 25% à 21.3% aujourd'hui. Parallèlement, les jeunes femmes, pourtant de mieux en mieux formées, restent sous-représentées dans les postes de direction comme dans les conseils d'administration.

Passée la commémoration de 2016, il s'agira en 2017 de remettre l'ouvrage sur le métier afin de travailler *encore* à l'amointrissement des écarts de salaires entre femmes et hommes, d'œuvrer *encore* à l'ouverture du choix professionnel des jeunes filles et des jeunes gens limités par les stéréotypes, d'encourager *encore* l'engagement des femmes dans les postes à responsabilités de l'économie comme de la politique, de favoriser *encore* la nécessaire mais ardue conciliation entre vies familiale et professionnelle, etc.

*Encore...* mais, espérons-le, plus pour les 20 prochaines années!

### **Isabelle Darbellay Métrailler**

Cheffe de l'Office cantonal de l'égalité et de la famille depuis le 1<sup>er</sup> mai 2016



# INTRODUCTION

Ce rapport d'activités est le premier que publie l'OCEF. Il doit permettre de jeter un coup d'œil dans le rétroviseur de l'année écoulée. Il s'ouvre donc sur les principaux projets menés à bien en 2016. Moins visibles mais cependant centrales dans la mission de l'OCEF, ses activités juridiques sont ensuite recensées. Suit une présentation de l'équipe de l'OCEF, des commissions auxquelles il est lié ainsi que de ses nombreuses collaborations et des aides financières qu'il a octroyées. En fin de ce rapport sont rappelées brièvement les bases légales soutenant les activités et la mission de l'OCEF.

## 1. PROJETS

### 1.1 PROMOTION DE L'ÉGALITE ENTRE FEMMES ET HOMMES

#### 1.1.1 La tête de l'emploi ?

Afin de sensibiliser les jeunes aux préjugés liés au sexe qui limitent les choix professionnels et pour les encourager à suivre leur propre voie en dépit des idées préconçues, l'OCEF a tenu un stand lors du Salon des métiers à Martigny, du 8 au 13 mars. Un mur des préjugés ainsi qu'un concours ont permis d'interpeller les visiteurs et visiteuses et d'aborder ces questions. La diffusion du film *Des métiers en tous genres* montrait des jeunes épanoui-e-s dans des professions atypiques. Des apprenti-e-s de l'administration cantonale ont été recruté-e-s pour faciliter le dialogue avec les jeunes, ce qui a bien fonctionné. L'OCEF prévoit de participer au prochain Salon des métiers en 2018, avec un stand entièrement repensé. [> Lien](#)

#### 1.1.2 Qu'en pensent les filles ?

La journée internationale des femmes, le 8 mars, a eu lieu pendant le Salon des métiers. L'OCEF a décidé de saisir l'occasion d'interroger les jeunes visiteuses sur leur vision de l'avenir : quels métiers envisagent-elles ? que pensent-elles des préjugés qui cantonnent les filles dans certaines professions ? comment se projettent-elles dans l'avenir, entre travail et vie de famille ? savent-elles que les femmes gagnent moins que les hommes ? Le résultat est un petit film réalisé par Mélanie Dougoud, mandatée par l'OCEF. Intitulé *Qu'en pensent les filles?*, il illustre de manière dynamique la variété des aspirations des jeunes filles d'aujourd'hui. Le film montre aussi qu'elles sont convaincues de l'importance d'avoir un métier et de la nécessité du partage des tâches familiales. Il apparaît en revanche que peu d'entre elles ont conscience de l'inégalité de salaire persistante entre femmes et hommes. Le film a été vu 565 fois à la fin 2016 et reste disponible en ligne. [> Lien](#)

#### 1.1.3 Futur en tous genres

En 2016, le Valais a rejoint le projet intercantonal *Futur en tous genres*, nouvelle mouture de la journée cantonale *Osez tous les métiers!* en cours en Valais depuis 2009. Selon les mesures ETS, ce changement était prévu pour 2017, mais l'OCEF a décidé de l'anticiper en 2016 déjà. Chaque année, le 2<sup>ème</sup> jeudi de novembre les élèves de 8H peuvent quitter la classe pour partir à la découverte d'un métier atypique pour leur sexe, soit en accompagnant au travail une personne de leur entourage, soit en participant à des ateliers collectifs organisés par les entreprises. Cette année le chef du DFI Maurice Tornay a invité une jeune fille à l'accompagner lors de l'ouverture de la journée parlementaire, afin de lui faire découvrir un aspect de la fonction de conseiller ou conseillère d'Etat. De leur côté, les enseignant-e-s de 10H étaient invité-e-s à dispenser à leurs élèves un cours de sensibilisation aux métiers non conventionnels. Différentes propositions et du matériel pédagogique sont mis à leur disposition pour ce faire. En 2016, les classes participantes pouvaient prendre part à un concours avec à la clé une visite du Swiss Science Center Technorama de Winterthur. C'est une classe du CO Derborence à Conthey qui a gagné. [> Lien](#)

#### 1.1.4 Jolie fille – brave garçon ?

Les adultes s'adressent aux enfants de manière différente s'il s'agit d'une fille ou d'un garçon. Les possibilités des unes et des autres s'en trouvent limitées. Pour sensibiliser les professionnel-le-s de la petite enfance à une approche sans préjugés dans les structures d'accueil, l'OCEF a organisé deux conférences. La première en français a été donnée à Sion le 6 octobre par Bulle Nanjoud du 2<sup>ème</sup> Observatoire, qui s'est notamment exprimée sur le rôle des stéréotypes dans le milieu de la petite enfance; elle a attiré une soixantaine de personnes. De son côté, Annika Butters du *Marie Meierhofer-Institut für das Kind* de Zürich, a donné la seconde conférence, en allemand, le 30 novembre à Viège; environ 25 personnes y ont participé. Le deuxième volet du projet aura lieu début 2017 avec des formations sur le même thème dans les deux régions linguistiques du canton. [> Lien](#)





### 1.1.5 Elections communales

Afin de soutenir les candidates aux élections communales du 18 octobre, l'OCEF a organisé deux séminaires autour du small talk, l'art d'entrer en communication. Une cinquantaine de candidates ont participé à ces soirées animées par Christina Ligthart, professeure à la Haute Ecole Hôtelière de Genève et spécialiste en la matière. La première soirée s'est déroulée à Viège le 31 août et la seconde le 1<sup>er</sup> septembre à Sion. Parallèlement, entre le 2 septembre et le 20 octobre, l'OCEF a accompagné les candidates en campagne en leur adressant huit newsletters hebdomadaires. Ces newsletters étaient rédigées par des formatrices spécialisées en communication et par des journalistes ; elles ont eu pour thème par exemple : la préparation d'une campagne, l'utilisation des réseaux sociaux, l'art de prendre sa place dans son parti etc. La cheffe de l'OCEF a participé en outre au débat du *Nouvelliste* consacré aux femmes dans le cadre des élections communales. C'était le 4 octobre à la Foire du Valais, en compagnie de candidates de principaux partis. A la demande des participantes, l'OCEF a le projet de développer le réseau des femmes engagées en politique. > [Lien](#)

## 1.2 SOUTIEN À LA FAMILLE

### 1.2.1 Bénéfice net

*Bénéfice net* est un projet de l'OCEF qui vise à encourager les entreprises valaisannes à développer des mesures de conciliation travail-famille pour leurs collaborateurs et collaboratrices. Il s'agit d'une offre spéciale de l'OCEF, dont ont souhaité bénéficier quatre entreprises, et qui consiste en : l'analyse de la situation dans ces entreprises puis l'élaboration d'objectifs et de mesures ainsi que l'accompagnement pour leur mise en œuvre par une spécialiste du bureau UND. Les quatre entreprises participantes sont actives dans des domaines variés: construction, artisanat et restauration. Elles ont rencontré le bureau UND à quatre reprises et ont obtenu un rapport final avec des propositions de mesures à mettre en œuvre.

*Bénéfice net* est soutenu par le Bureau fédéral de l'égalité dans le cadre des aides financières liées à la Loi sur l'égalité. > [Lien](#)

En 2017, l'OCEF publiera les mesures mises en œuvre afin de faire bénéficier d'autres entreprises de ces best practices en matière de conciliation travail-famille.

### 1.2.2 Résultats d'enquête

Mandatée par l'OCEF en 2014 et conduite par le bureau bernois BASS auprès de 2'500 familles valaisannes avec enfants, une *étude* a abouti à divers constats sur les besoins des parents en matière de conciliation travail-famille : les familles aspirent à un idéal où les deux parents travailleraient à temps partiel ; elles souhaiteraient davantage de flexibilité de la part des entreprises ainsi que des horaires de structures d'accueil élargis.

En 2016, l'OCEF a rassemblé les principaux enseignements de cette étude dans six feuilles d'information. Ces feuillets ont été envoyés à environ 900 contacts par e-mail et imprimés à 140 exemplaires, lesquels ont été adressés à un réseau spécifique, dans un but de sensibilisation à la conciliation travail-famille. > [Lien](#)

### 1.2.3 Evolution des familles valaisannes

L'OCEF a le projet de mieux connaître les familles valaisannes sur la durée : comment évoluent-elles ? Comment se répartissent les responsabilités à l'interne des familles en termes de temps de travail par exemple... En collaboration avec le Service cantonal des contributions, l'OCEF a posé les prémises de cet ambitieux projet qui permettra de suivre l'évolution des familles valaisannes à long terme.



## 1.3 LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DOMESTIQUES

### 1.3.1 Nouvelle loi sur les violences domestiques

#### **Ordonnance**

A la suite de l'adoption de la loi sur les violences domestiques (LVD) par le Grand Conseil le 18 décembre 2015, l'OCEF, soutenu par la Commission consultative contre les violences domestiques (CCVD), a rédigé l'Ordonnance sur les violences domestiques (OVD). Le Conseil d'Etat a adopté l'OVD le 14 septembre 2016 et fixé l'entrée en vigueur de la LVD au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les principaux éléments de cette ordonnance sont :

- L'organisation et les compétences de l'OCEF, de la CCVD et des groupes régionaux
- L'évaluation des risques et la gestion coordonnée des menaces, notamment par le signalement d'un risque important et la discussion de cas
- Les conditions d'octroi des aides financières
- La mise en place d'entretiens socio-thérapeutiques obligatoires pour les personnes expulsées
- Le financement des mesures d'accompagnement des auteur-e-s et de la prise en charge spécialisée des familles
- La création et la mise en place d'un registre des événements

#### **Registre des événements**

La tenue d'un registre des événements est une exigence de la nouvelle loi. Pour y satisfaire, l'OCEF a mandaté la HES-SO HETS pour concevoir ce registre au sens d'une statistique agrégée au niveau des institutions. Ce concept inclut notamment la définition précise des critères pris en compte, la liste des institutions devant les recueillir et la temporalité de la saisie. Il doit aussi fournir les éléments principaux de l'élaboration des outils nécessaires, des conditions de leur implémentation et proposer un projet d'analyse annuelle des données recueillies.

Plus précisément, il s'agissait notamment de :

- Définir les critères servant à décrire les événements sur la base d'une liste de critères définie avec l'OCEF
- Rencontrer les institutions concernées pour valider ces critères et organiser leur recueil ; rencontrer l'Office cantonal de la statistique pour les données déjà fournies à l'OFS (LAVI, police, justice)
- Concevoir un registre qui réponde aux exigences légales tout en tenant compte du contexte du terrain (faisabilité du recueil des informations et crédibilité des faits répertoriés)
- Etablir les conditions de mise en place du registre ainsi que de son exploitation future (rapport)
- Contribuer à l'évaluation du fonctionnement du système durant le premier trimestre 2017 (retour des partenaires, mesures d'amélioration)
- Proposer des solutions techniques communes aux différents partenaires ou à une partie d'entre eux si besoin.

Une première évaluation est prévue après le premier trimestre 2017. Pour la mise en place de ce registre, l'OCEF a également initié une collaboration avec l'Office cantonal de la statistique publique afin d'intégrer les données officielles de la police cantonale et des centres LAVI.

#### **Mandats de prestations**

La LVD prévoit un entretien socio-thérapeutique obligatoire pour les personnes expulsées du logement commun par la police pour violences domestiques. Elle prévoit également un programme volontaire d'accompagnement des auteur-e-s de violences.

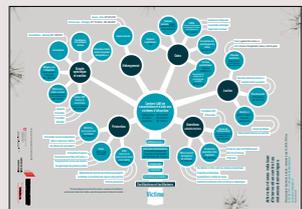
A cet effet, le Conseil d'Etat a habilité deux organismes, mandatés par le DFI :

#### **SOS Violences domestiques**

AEMO Valais romand  
Avenue de la Gare 5  
1950 Sion  
079 158 26 41  
[sosviolencesdomestiques@aemo-valais.ch](mailto:sosviolencesdomestiques@aemo-valais.ch)

#### **Fachstelle Gewalt**

Manfred Kuonen  
Bahnhofstrasse 12  
3900 Brig  
079 482 48 13  
[info@mkberatung.ch](mailto:info@mkberatung.ch)



### 1.3.2 Colloque Violences domestiques et addictions

L'addiction désinhibe-t-elle la violence ? Ou est-ce la violence qui entraîne un comportement addictif ? Existe-t-il une addiction à la violence ? Comment sortir de ces comportements destructeurs ? La 3<sup>ème</sup> journée du réseau, colloque annuel organisé par l'OCEF à l'IUKB à Bramois, visait à susciter le débat et à présenter les différentes possibilités d'intervention interdisciplinaire dans les situations où violences domestiques et addictions se côtoient. 150 personnes y ont participé. Différent-e-s spécialistes de la recherche et du terrain ont apporté leur éclairage sur cette double problématique. La sociologue Daniela Gloor a présenté les résultats d'une récente étude de l'Office fédéral de la santé publique sur l'alcool et la violence dans le couple. Le Dr Nelson Feldman, du Service d'Addictologie du CHUV a thématiqué l'impulsivité et les addictions. Véronique Jaquier Erard, Dr en criminologie, a focalisé sur les femmes. Ulrich Gerber d'Addiction Valais a expliqué la prise en charge des personnes cumulant les deux problématiques. Christian Anglada, du Centre Prévention de l'Alc à Lausanne a parlé de désinhibition et de déresponsabilisation. Enfin l'intervention de la troupe Silex avec un théâtre forum a permis un partage des points de vue entre les participants et les participantes. [> Lien](#)

### 1.3.3 Formations mariages forcés

Des formations sur la thématique des mariages forcés ont eu lieu dans tout le canton. Elles s'adressaient aux personnes susceptibles de rencontrer des situations de mariage forcé dans leur pratique professionnelle : officiers d'état civil, professionnel-le-s de la jeunesse et de l'éducation, du social, de la santé et du travail, des centres pour requérant-e-s d'asile, mais aussi de la lutte contre les violences domestiques tel-le-s que les personnes travaillant avec les victimes, dans l'hébergement, le soutien, etc. Organisées dans le cadre du Programme fédéral de lutte contre les mariages forcés et soutenues financièrement par la Confédération, ces formations d'une demi-journée avaient pour objectif d'aider à identifier les situations diverses que recouvre le terme de mariage forcé, afin d'être plus à même d'entendre l'appel à l'aide des personnes touchées. 98 personnes (61 dans le Valais romand et 37 dans le Haut-Valais) ont suivi cette formation qui s'est déroulée dans un premier temps sur neuf demi-journées : six dans le Valais romand et trois dans le Haut-Valais. Ensuite, pour répondre à la demande, deux modules supplémentaires d'une demi-journée ont été proposés, l'un à Sion, l'autre à Brigue. Le module peut encore être dispensé à la demande d'un groupe particulier jusqu'en juin 2017. [> Lien](#)

### 1.3.4 Ateliers

Des ateliers spécifiques ont été organisés à l'attention des interprètes communautaires. 14 interprètes de l'AVIC (association valaisanne pour l'interprétariat communautaire) ont participé au mois de mai à deux ateliers consacrés aux mariages forcés, afin d'être mieux à même d'accompagner les personnes touchées. La démarche prenait en compte la place particulière des interprètes communautaires dans l'accompagnement des personnes touchées par le mariage forcé. En effet, l'interprète communautaire est parfois le premier et le seul relais vers lequel une personne en situation de mariage forcé va se tourner. L'enjeu pour les interprètes consiste alors à pouvoir aider la personne sans endosser un rôle qui ne serait pas le leur, en respectant leurs limites personnelles et professionnelles. Le projet dure jusqu'en juin 2017. Il s'agira de sensibiliser un maximum de personnes aux souffrances et aux conséquences de la contrainte dans le mariage ou dans une relation amoureuse. Tenter de faciliter le dialogue intergénérationnel autour du mariage constituera un autre volet du développement ultérieur du projet. [> Lien](#)

### 1.3.5 Mise à jour de l'arbre du réseau

L'OCEF a mis à jour et réédité l'arbre du réseau valaisan d'intervention contre les violences domestiques, édité en 2015 et en rupture de stock. Afin d'aider les professionnel-le-s qui rencontrent des situations de violences domestiques, l'OCEF a élaboré cet outil simple mais efficace, qui établit la liste des structures susceptibles d'apporter une aide dans la gestion des cas. Les structures sont réparties par domaines, à savoir : protection, hébergement, soins, soutien, justice et questions administratives. Pour chaque rubrique sont fournis en outre une description des prestations proposées et un numéro de contact. L'arbre du réseau est distribué gratuitement. [> Lien](#)

## 2. COMMUNICATION

### 2.1 COMMUNIQUÉS DE PRESSE

L'OCEF a diffusé 10 communiqués de presse :

23 février	Lutte contre les mariages forcés. Le Valais se donne les moyens d'agir
02 mars	Journée internationale des femmes. La parole aux jeunes filles
14 avril	Journée du réseau valaisan d'intervention contre les violences domestiques
20 mai	Egalité, famille, préjugés, salaires... : qu'en pensent les filles ?
19 août	Elections communales du 16 octobre en Valais : lancement de l'action destinée aux candidates en campagne
02 septembre	Elections communales du 16 octobre en Valais : bilan de la soirée de lancement du soutien aux candidates en campagne
15 septembre	Entrée en vigueur de la loi sur les violences domestiques
27 septembre	Osez tous les métiers! rejoignez le projet intercantonal Futur en tous genres
07 octobre	Stages WINS - Women In Science. Permettre aux filles de découvrir les métiers techniques (en partenariat avec la HES-SO Valais-Wallis)

### 2.2 AUTRES INTERVENTIONS MÉDIATIQUES DE LA CHEFFE DE L'OCEF

Une vingtaine d'interventions ont été faites dans les principaux médias du canton, sur d'autres thèmes que les projets de l'OCEF.

### 2.3 SITE INTERNET [www.egalite-famille.ch](http://www.egalite-famille.ch)

Conçu en premier lieu comme un outil d'information à destination des familles valaisannes, le nouveau site internet de l'OCEF a été mis en ligne le 15 octobre 2015. En 2016, un travail de réduction des textes a été effectué pour la partie *Thématiques*, afin de faciliter la compréhension des informations. La partie *Actualités* a été régulièrement alimentée avec des nouvelles concernant les projets de l'OCEF ainsi qu'avec ses différentes newsletters. Du côté des statistiques le site a reçu 19'700 visites en 2016, soit environ 380 visites hebdomadaires, en provenance de 16'000 personnes différentes.

### 2.4 NEWSLETTERS

L'OCEF a diffusé trois newsletters générales qui lui permettent de communiquer sur ses propres projets. Il a diffusé deux *Infos violences* et deux newsletters juridiques *Sous la loupe*, l'une consacrée à l'acquisition d'un bien immobilier par un couple et l'autre au licenciement au retour du congé maternité. Ces trois types de newsletters sont adressés par e-mail à environ 700 personnes réparties dans plusieurs carnets d'adresses spécifiques.

### 2.5 COURS, CONFÉRENCES, INTERVENTIONS DE LA CHEFFE DE L'OCEF

La cheffe de l'OCEF est intervenue comme experte lors de la défense d'un mémoire à la HEP le 23 septembre 2016. Le mémoire portait sur l'image de soi des filles et des garçons en lien avec les cours d'éducation physique. Elle a commenté les résultats des élections communales lors de l'assemblée générale de Solidarité femmes le 14 décembre.



## 3. ACTIVITES JURIDIQUES

### 3.1 CONSEIL JURIDIQUE AU PUBLIC

L'OCEF a traité 40 demandes de conseil juridique en provenance de particuliers. Ce traitement a consisté en appels téléphoniques, recherches, courriels et parfois prises de contact avec des institutions. Le traitement d'une demande de conseil peut s'étaler sur plusieurs mois selon l'évolution de la situation de la personne. Quatre demandes concernaient le domaine de la violence, 27 le domaine de la famille (séparation, divorce, enfants, pensions alimentaires, garde, allocations, etc.) et neuf le domaine de l'égalité, principalement en lien avec le travail.

### 3.2 CONSULTATIONS CANTONALES ET FÉDÉRALES

L'OCEF a répondu à une consultation cantonale sur la révision de la réglementation concernant la surveillance des fondations. Il a répondu également à deux consultations fédérales portant sur :

- La révision du droit des successions (Code civil), qui vise à adapter le droit aux réalités familiales actuelles, notamment concernant les couples non mariés. L'OCEF a fait part de ses observations au Service juridique de la sécurité et de la justice (DFS) en charge de répondre à cette consultation.
- La révision de la loi sur l'égalité (LEg), qui vise à l'élaboration de mesures étatiques supplémentaires pour faire respecter le principe constitutionnel de l'égalité salariale.

### 3.3 COMMISSIONS ADMINISTRATIVES

Depuis 2011, sur décision du Conseil d'Etat, le préavis de l'OCEF est obligatoire lors du renouvellement des commissions administratives. Dans ce cadre, l'OCEF privilégie le contact direct avec les services afin de s'assurer qu'ils recherchent activement des femmes lors du remplacement d'un-e membre démissionnaire. L'OCEF leur demande également d'encourager les organismes qui délèguent des membres à présenter pour chaque siège une candidature féminine et une candidature masculine. En 2016, l'OCEF a rendu 36 préavis : 30 ont été positifs, 5 positifs avec réserve et 1 seul négatif.

## 4. L'OCEF

### 4.1 L'ÉQUIPE

Une nouvelle cheffe de l'OCEF a été nommée par le Conseil d'Etat, à la suite du départ de Nicole Langenegger Roux le 1<sup>er</sup> avril. Le 1<sup>er</sup> mai, Isabelle Darbellay Métrailler a pris ses nouvelles fonctions.

Pour le reste, l'OCEF dispose de 3,5 EPT - dont 3,4 sont actuellement attribués - pour cinq collaboratrices.

A fin 2016, l'équipe de l'OCEF était constituée comme suit (par ordre alphabétique):

- Isabelle Darbellay Métrailler, cheffe d'Office, 80%
- Alexandra Moulin Rausis, collaboratrice scientifique, 60%
- Sophie Perrier, collaboratrice administrative, 80%
- Stéphanie Reichenbach Milone, juriste, 50%
- Ursula Stuedi, collaboratrice scientifique, 70%
- Valentine Ballereau a collaboré à l'OCEF en tant que juriste assistante à 50 % durant 4 mois, dans le cadre d'un stage GETAC.

## 4.2 LES COMMISSIONS (COMPOSITION À LA FIN 2016)

### 4.2.1 Conseil de l'égalité et de la famille

Institué par la loi cantonale d'application du principe d'égalité entre femmes et hommes du 19 juin 1996 et nommé par le Conseil d'Etat, le Conseil de l'égalité et de la famille (CEF) a les missions suivantes :

- Proposer à l'intention du Conseil d'Etat une politique de la famille coordonnée
- Veiller à la mise en œuvre de la politique de l'égalité et de la famille par les différents services responsables
- Évaluer les effets et les résultats de la politique cantonale de l'égalité et de la famille et proposer des mesures correctives et d'amélioration
- Développer et entretenir des contacts avec les partenaires externes
- Informer la population valaisanne des mesures en faveur de la famille

Il s'est réuni deux fois sous la présidence de la députée et 2<sup>ème</sup> vice-présidente du Grand Conseil Anne-Marie Sauthier. Il est composé de :

- François Charvoz, Département de la formation et de la sécurité
- *Vacant*, Service de l'enseignement
- Jacques de Lavallaz, Service de la population et des migrations
- Jérôme Favez, Service de l'action sociale
- Victor Fournier, Service de la santé publique
- Carine Knubel, Service des ressources humaines,
- *Vacant*, Hôpital du Valais
- Christian Nanchen, Service de la jeunesse
- Claude Pottier, Service de la formation professionnelle
- Hildi Regotz, Verein Freuw
- Lidjia Stalder, Service des contributions
- Catherine Staub, Pro Juventute
- Alexandre Terretaz, Mouvement de la condition paternelle
- Isabelle Darbellay Métrailler et Sophie Perrier (PV) y prennent également part pour l'OCEF.

### 4.2.2 Commission cantonale consultative contre les violences domestiques

Créée en 2009, la Commission cantonale consultative contre les violences domestiques est désormais ancrée dans la nouvelle loi sur les violences domestiques. Nommée par le Conseil d'Etat, elle est chargée de proposer, mettre en œuvre et suivre la réalisation des mesures concrètes pour lutter contre les violences domestiques. Elle s'est réunie trois fois en 2016, sous la présidence de la cheffe de l'OCEF. Elle est composée de représentant-e-s des milieux professionnels concernés par la thématique:

- Jérôme Favez, Service de l'action sociale
- Francine Ferguson, IPVR
- Gwenaëlle Gattoni, Ministère public
- Géraldine Gianadda, avocate
- Maria Locher, Police cantonale
- Christian Nanchen, Service de la jeunesse
- Blagena Poscio, centre LAVI
- Alice Stucky, Unterschluopf
- Judith Zumstein, Sozialmedizinisches Zentrum Oberwallis
- Isabelle Darbellay Métrailler, Stephanie Reichenbach Milone et Sophie Perrier (PV) de l'OCEF y prennent part également.

### 4.2.3 Groupes régionaux contre les violences domestiques

Les trois groupes régionaux sont composés de spécialistes rencontrant dans leur pratique professionnelle des personnes touchées par les violences domestiques. En 2016, l'OCEF a régulièrement informé ces groupes des principaux changements induits par la LVD. Pour les deux groupes du Valais romand, il a organisé une présentation de l'association Immo Solidaire, qui facilite l'accès au logement pour les personnes en difficultés financières. Dès 2017, les groupes régionaux seront ancrés dans la loi sur les violences domestiques et nommés par l'OCEF sur délégation du Conseil d'Etat. Ils auront notamment pour tâche de développer des stratégies d'intervention coordonnées et d'apporter un soutien pluridisciplinaire aux professionnel-le-s.

## 5. COLLABORATIONS

### 5.1 COLLABORATIONS CANTONALES

L'OCEF prend part à différentes commissions et groupes de travail afin de défendre le point de vue de l'égalité, de représenter l'intérêt des familles et de promouvoir la lutte contre les violences domestiques ou simplement d'amener son expertise dans ses domaines d'action.

Outre les commissions liées à son activité propre, l'OCEF a pris part à huit commissions et groupe de travail :

- La commission cantonale consultative pour l'intégration des personnes migrantes (CCIPM)
- La commission cantonale de la formation continue des adultes (COFCA)
- La commission cantonale de conciliation pour les litiges relevant de la loi fédérale sur l'égalité
- L'observatoire cantonal de la jeunesse
- Le groupe de travail « soutien à la périnatalité et à la parentalité »
- Le groupe d'encadrement stratégique « développement des compétences de conduite »
- Le groupe de travail pour la révision complète des normes relatives aux autorisations et subventionnement des structures d'accueil à la journée
- Le FrauenNetzwerk Oberwallis, qui regroupe Forum Migration Oberwallis, Informations- und Beratungsstelle Freuw, katholischer Frauenbund Oberwallis, Integrationsstelle Oberwallis, Soroptimist Brig/International, Unia Oberwallis, Verein Unterschlupf, Zukunft Oberwallis

### 5.2 COLLABORATIONS INTERCANTONALES

L'OCEF est membre de différentes conférences intercantonales :

- La Conférence romande de l'égalité ([egalite.ch](http://egalite.ch)) réunit les bureaux cantonaux de l'égalité entre les femmes et les hommes de Suisse romande. Egalite.ch développe des projets sur des thèmes prioritaires de l'égalité. [www.egalite.ch](http://www.egalite.ch)  
En 2016, egalite.ch a organisé et remis le 3<sup>ème</sup> prix Femmes et médias, lequel récompense des journalistes qui, dans un souci d'éthique professionnelle, font avancer le débat sur l'égalité entre femmes et hommes.
- La conférence latine contre la violence domestique (CLVD), regroupe les membres en charge de la violence domestique des cantons latins. Sa mission est de favoriser la collaboration intercantonale. La CLVD est coordonnée par Karin Lestuzzi, engagée en 2016 comme secrétaire générale de la conférence suisse de lutte contre la violence domestique.
- La conférence suisse des déléguées à l'égalité (CSDE), qui regroupe les services et bureaux officiels chargés de la promotion de l'égalité au niveau de la Confédération, des cantons et des villes. La Conférence suisse des déléguées à l'égalité soutient, coordonne, planifie et réalise des activités à l'échelle nationale. Elle participe à la formation de l'opinion publique et agit sur la législation fédérale dans le cadre des procédures de consultation. [www.equality.ch](http://www.equality.ch)  
En 2016, la CSDE a publié une *étude* démontrant les effets du travail à temps partiel - des femmes en particulier - sur la prévoyance professionnelle. La CSDE a aussi participé au projet mondial de monitoring des médias (GMMP) qui a lieu tous les cinq ans. Cette enquête porte sur l'analyse d'une sélection de journaux, d'émissions de télévision et de radio ainsi que, pour la première fois en 2016, d'informations diffusées sur internet et via Twitter. A l'occasion des 20 ans de la Loi sur l'égalité, la CSDE a entièrement repensé le site [www.gleichstellungsgesetz.ch](http://www.gleichstellungsgesetz.ch), pendant germanophone de [www.leg.ch](http://www.leg.ch). Ces deux sites visent faire connaître le droit du travail en matière d'égalité, la jurisprudence et la doctrine en la matière.

- La conférence suisse de lutte contre la violence domestique (CSVD) rassemble les instances et services cantonaux qui assurent la coordination des mesures visant à améliorer la lutte contre la violence domestique. Elle collabore avec le domaine *Violence domestique* du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes. La rencontre nationale de la CSVD a eu lieu le 22 septembre à Berne et avait pour thème *Auteur-e de violence domestique, quelles mesures ?* Mandaté par le Service de l'action sociale pour la mise à jour des fiches valaisannes du [guide social romand](#), l'OCEF a achevé son mandat à la fin 2016.

## 6. AIDES FINANCIERES

L'article 4 de la Loi concernant l'application du principe d'égalité entre femmes et hommes du 19 juin 1996 prévoit la possibilité d'attribuer des aides financières aux organisations qui mettent sur pied des projets favorisant l'égalité entre femmes et hommes. Depuis 2006 et l'intégration des questions familiales au mandat de l'OCEF, les projets en lien avec cette problématique peuvent également être soutenus.

L'OCEF a soutenu les projets suivants :

- *50 Jahre Mädchen*, collège Spiritus Sanctus de Brigue  
Objectif : publication d'un ouvrage historique à l'occasion du 50ème anniversaire de l'ouverture du collège aux filles  
**Soutien : Frs 2'000.-**
- *WINS*, HES-SO Valais-Wallis  
Objectif: encouragement des filles dans les filières techniques (mécanique, électronique, informatique), avec extension du projet au Haut-Valais  
**Soutien : Frs 10'000.-**
- *Häusliche Gewalt auch Thema der Schule*, Unterschlugf  
Objectif: sensibilisation à la thématique des violences domestiques dans le cadre scolaire  
**Soutien : Frs 1'706.-**
- *Informatique, image et représentation*, HES-SO Valais-Wallis  
Objectif : valorisation des métiers de l'informatique auprès des filles du Cycle d'orientation par le biais de portraits filmés  
**Soutien : Frs 1'600.-**
- *Internet et code pour les filles*, HES-SO Valais-Wallis  
Objectif : organisation d'ateliers internet pour les filles de 8H  
**Soutien : Frs 1'500.-**
- *Co-parentalité*, Fondation As'trame Valais  
Objectif : soutien à la co-parentalité pour les familles marquées par la séparation ou le divorce  
**Soutien : Frs 3'000.-**

## 7. BASES LEGALES ET MISSION

Au niveau fédéral, le principe d'égalité est prévu par l'article 8 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999 et par la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes du 25 mars 1995. Au niveau cantonal, les articles 3, 13 bis de la Constitution cantonale, ainsi que la Loi concernant l'application du principe d'égalité entre femmes et hommes du 19 juin 1996 constituent les bases légales des activités de l'OCEF. S'y sont ajoutées récemment la loi contre les violences domestiques du 18 décembre 2015 et son ordonnance d'application du 14 septembre 2016. L'OCEF dépend fonctionnellement du chef du Département des finances et des institutions ; administrativement il est rattaché au Service des affaires intérieures et communales.

L'OCEF conseille et appuie le Conseil d'Etat en matière de politique de l'égalité, de politique familiale et de lutte contre les violences domestiques. Il coordonne l'application de ces politiques, en collaboration avec les instances concernées. L'OCEF développe des programmes et des mesures visant la promotion de l'égalité, le soutien à la famille et la lutte contre les violences domestiques. Il informe le grand public et organise à son intention des événements de sensibilisation à ces trois thématiques. Il octroie également des aides financières pour des projets en lien avec celles-ci. Il attribue des mandats pour des recherches en lien avec son activité.

### Liste des abréviations

<b>CEF</b>	Conseil de l'égalité et de la famille
<b>CCVD</b>	Commission cantonale consultative contre les violences domestiques
<b>CLVD</b>	Conférence latine contre la violence domestique
<b>CSVD</b>	Conférence suisse contre la violence domestique
<b>LEg</b>	Loi fédérale du 24 mars 1995 sur l'égalité entre femmes et hommes
<b>LVD</b>	Loi cantonale du 18 décembre 2015 sur les violences domestiques
<b>OCEF</b>	Office cantonal de l'égalité et de la famille
<b>OVD</b>	Ordonnance du 14 septembre 2016 sur les violences domestiques

### Impressum

#### Office cantonal de l'égalité et de la famille

Avenue de la Gare 33

CP 478

1950 Sion

Tél : 027 606 21 20

E-mail : [egalite-famille@admin.vs.ch](mailto:egalite-famille@admin.vs.ch)

[www.egalite-famille.ch](http://www.egalite-famille.ch)